



## CDEN du 17 avril 2020 : déclaration préalable

Monsieur le Directeur Académique, M. le Vice-Président du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs,

Au Comité Technique du 8 avril, puis à celui dit « *de repli* » le 16 avril, nous avons déjà, par deux fois, unanimement rejeté le projet de carte scolaire 2020 que vous avez proposée, M. le Directeur Académique. Le 16 avril, vous nous avez présenté des mesures à très peu de choses près strictement identiques. D'où un nouveau rejet unanime, mais pour rien !

Avec la courtoisie exemplaire qui vous caractérise, de votre main de fer dans un gant de velours, vous n'avez rigoureusement rien lâché sur le fond des objections soulevées par les organisations syndicales. Une fois de plus, on a vu que le « *dialogue social* » est un dialogue de sourds. Vous avez martelé votre argumentation et balayé ce que nous pouvions dire pour la défense du dispositif « *Plus de Maîtres que de Classes* » et le renforcement des RASED sous prétexte de « *relancer la machine éducative* » et parce que, avec 54 créations et 25 suppressions, vous jugez le solde très positif.

Pour le présent **CDEN**, comme d'habitude, si le vote est encore majoritairement négatif, ça ne changera rien ! Rien n'arrête le char de l'État !

C'est pourquoi il est inutile de répéter ici que nous sommes scandalisés de voir, suite aux injonctions du Ministère, les PDMQDC balancés aux oubliettes et les RASED traités comme une variable d'ajustement de la carte scolaire et cela en dépit du besoin que nous aurons, à l'issue de la pénible période actuelle, de l'expertise des enseignants spécialisés des RASED, primordiale pour soutenir avant tout les élèves, notamment les plus fragiles.

**Un mot sur l'échéance fixée par le Président de la République pour une reprise progressive des classes le 11 mai.** Bien entendu, les organisations syndicales n'ont pas le pouvoir d'empêcher la mise en œuvre d'une décision du gouvernement, nous en avons déjà eu la preuve à maintes reprises. Nous savons que la responsabilité des choix politiques a été confiée, électoralement, aux élus de la République. Les très vives réserves que nous avons émises sur la réouverture des classes sont justifiées par la prudence du Président lui-même, car il l'a conditionnée à l'évolution de l'épidémie et à l'état sanitaire et hospitalier du pays. Pour nous, il faudra au préalable que des conditions de sécurité soient impérativement remplies pour garantir la santé des personnels, des élèves et la santé publique.

Or, sur la capacité de l'État à satisfaire ces conditions, nous sommes très dubitatifs, tout comme certaines autorités médicales plutôt opposées à la reprise scolaire le 11 mai, qu'elles jugent prématurée. Nous estimons que la priorité est la santé et la sécurité des personnels de toutes catégories et des élèves. Nous allons voir d'abord ce qui va sortir des discussions avec notre Ministère quant aux dispositions pratiques à prendre si la date du 11 mai est confirmée, puis si un dispositif acceptable et viable peut réellement être mis en place pour chaque école, collège ou lycée, suivant les avis votés au CHS-CT académique.